

Rapport d'activité 2024



AGIR

Ecominéro impulse une dynamique pour accompagner l'ensemble des acteurs du bâtiment afin que, collectivement, la filière incarne la durabilité et la circularité des matériaux de construction en atteignant les objectifs fixés.



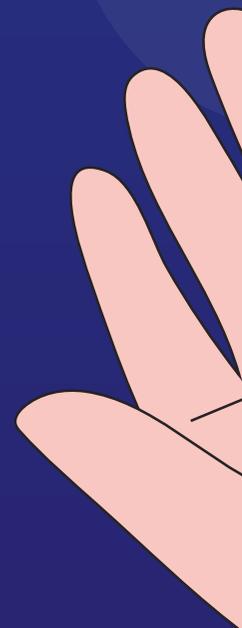
UNIR

Ecominéro se positionne comme un levier essentiel pour soutenir l'économie circulaire dans le bâtiment en fédérant sur le terrain les partenaires et les acteurs de la filière en vue de promouvoir les ambitions communes.



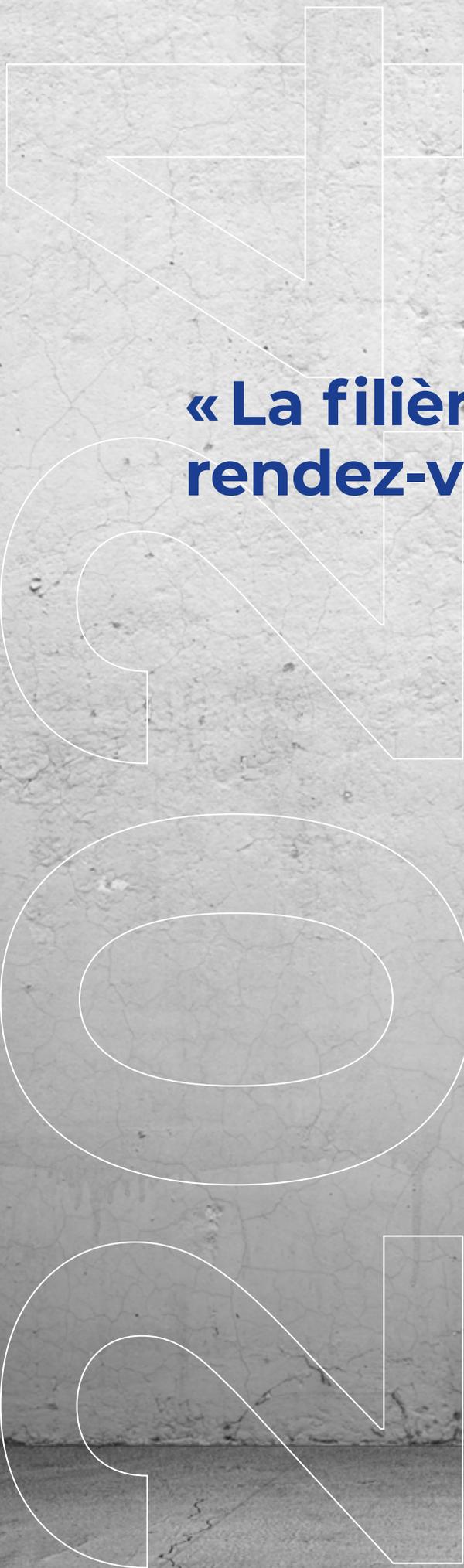
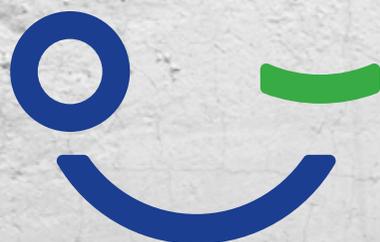
BÂTIR

Ecominéro, accélérateur de l'économie circulaire dans le bâtiment, a pour objectif de transformer tous les déchets inertes du bâtiment en nouveaux matériaux de construction grâce au recyclage et au réemploi.





« La filière minérale est au rendez-vous de la REP PMCB »



) Ecominéro : une mobilisation exemplaire, des objectifs dépassés!

L'année 2024 marque une étape décisive pour la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) appliquée aux Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB). Grâce à la mobilisation exemplaire des acteurs de la filière minérale, nous avons non seulement atteint, mais même largement dépassé nos objectifs.



Les résultats obtenus confirment la pertinence du dispositif et la capacité de la filière minérale à s'engager concrètement pour une gestion responsable des déchets inertes. Ils sont le fruit d'un effort collectif, porté par les entreprises œuvrant dans le domaine des produits et matériaux, et les opérateurs de déchets qui se sont affiliés au réseau Ecominéro. L'objectif est d'offrir aux artisans et professionnels du bâtiment un service de proximité pour se défaire, sans frais, de leurs déchets inertes triés.

Des avancées concrètes et des chiffres qui parlent

- **Une adhésion massive des metteurs sur le marché**

Plus de 3000 entreprises sont adhérentes à Ecominéro, représentant 134 millions de tonnes de matériaux mises sur le marché (soit 80 % des mises en marché). Ce chiffre témoigne d'une mobilisation exemplaire des producteurs de produits et matériaux minéraux.

- **Le plus grand réseau de sites de reprise opérationnel**

Avec 4000 points de reprise partout en France, y compris en outre-mer, nous garantissons aux artisans et entreprises du bâtiment une solution de reprise gratuite et de proximité pour déposer leurs déchets inertes.

- **Des performances remarquables**

En 2024, 9,8 millions de tonnes de déchets inertes triés ont été collectées par les points de reprise du réseau Ecominéro, atteignant un taux de recyclage record de 92 %, bien au-delà des objectifs initiaux.

Ces chiffres ne sont pas seulement des indicateurs de réussite, ils incarnent aussi la dynamique de la filière minérale qui est totalement engagée dans le développement de l'économie circulaire dans le bâtiment.

Nous savons que les défis à venir restent nombreux. Mais en 2024, nous avons prouvé que la REP Bâtiment fonctionne pour tous les produits de la filière minérale qui sont 100 % recyclables. Ensemble, poursuivons cette transformation et recyclons encore davantage pour bâtir durable.

› **Michel André,**

Président d'Ecominéro,
Directeur général CEMEX
Matériaux Europe de l'Ouest
et Président CEMEX France

Sommaire



Les faits marquants 2024 p. 8

Une gestion transparente p.10

#AGIR

p.12

L'année 2024 : la REP Bâtiment ça fonctionne! p.14

La feuille de route 2025 p.16

**Des services sur mesure pour les artisans
et les entreprises du bâtiment** p.18

**Les audits pour assurer transparence
et équité entre les acteurs** p.19

• Audits des producteurs de déchets p.20

• Audits des opérateurs de déchets p.21

**Nouveau contrat opérateurs : plus simple,
plus juste, plus vertueux** p.22

**Une étude robuste pour réévaluer le gisement
de déchets soumis à la REP** p.24

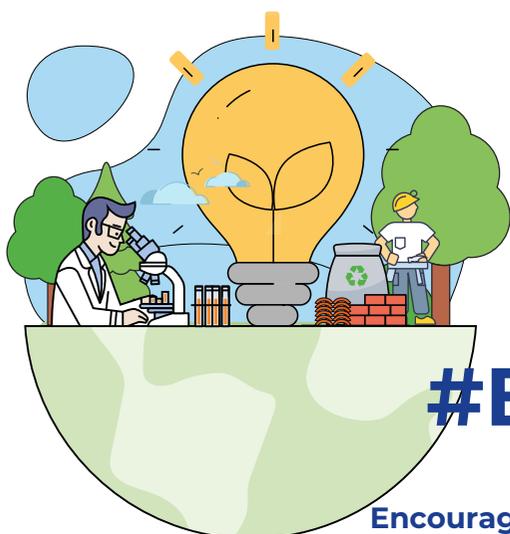
**L'action d'Ecominéro sur les territoires
des DROM-COM** p.26



#UNIR

p. 28

Ecominéro sur le terrain	p. 30
Le « Tour de France » d'Ecominéro	p. 32
Une société à mission native	p. 34
Les membres	p. 36



#BÂTIR

p. 38

Encourager des pratiques plus vertueuses avec les éco-modulations	p. 40
Accompagner les fabricants dans l'éco-conception des produits	p. 42
Avec Ecominéro, osons le réemploi	p. 44
• REinventons, le rendez-vous dédié à l'économie circulaire dans le bâtiment	p. 47
L'innovation pour renforcer la circularité des déchets inertes	p. 48
Ecominéro sur les ondes	p. 50

Les faits marquants

2024

Janvier

- › Prise en charge financière à hauteur de 80 % pour la reprise des déchets inertes du bâtiment (contre 50 % en 2023)



Février

- › Lancement de 4 premiers appels à projets Réemploi

Février

- › Lancement de la 1^{re} édition du Tour de France Ecominéro en Bourgogne-Franche-Comté



Mai

- › 1 an de déploiement opérationnel de la REP PMCB : 4,2 millions de tonnes de déchets recyclés grâce aux 2700 points de reprise affiliés au réseau Ecominéro qui accueillent les détenteurs de déchets inertes

Mai

- › Lancement des éco-modulations Ecominéro basées sur un principe de bonus



Juin

- › Lancement du 1^{er} appel à projets commun « Réemploi » avec Ecomaison

Juillet

- › Lancement de l'offre conjointe « Entrepôt » avec Ecomaison



Janvier 2025

› Soutien financier à 100 % pour les opérateurs de déchets inertes du bâtiment et reprise totalement gratuite de tous les déchets inertes du bâtiment préalablement triés sur les sites affiliés au réseau Ecominéro

100 %



Décembre

› Lancement de la campagne de Noël « Mon Beau Parpaing » pour annoncer le dépôt 100 % gratuit des déchets inertes triés au 1^{er} janvier 2025



Novembre

› 1^{re} édition de REinventons, l'évènement Ecominéro dédié à l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment



Novembre

› 3700 points de reprise affiliés au réseau Ecominéro

10 millions de tonnes

Novembre

› 10 millions de tonnes de déchets inertes recyclés et valorisés depuis le 1^{er} mai 2023



Septembre

Lancement des audits auprès des metteurs sur le marché de produits et matériaux de construction et des opérateurs de déchets affiliés au réseau Ecominéro



Septembre

› Lancement d'une expérimentation à Mayotte pour inciter les apports des déchets inertes par les artisans



Une gestion transparente

Pour recycler les produits et matériaux de construction de la filière minérale en fin de vie, Ecominéro soutient financièrement le traitement des déchets inertes collectés par les opérateurs de déchets affiliés à son réseau.

Sur les éco-contributions

Les éco-contributions perçues par Ecominéro servent à financer les points de reprise affiliés au réseau Ecominéro qui réceptionnent et traitent les déchets inertes du secteur du bâtiment. En 2024, le barème des éco-contributions est resté inchangé depuis le 1^{er} barème instauré au 1^{er} mai 2023.

- En 2024, Ecominéro a perçu plus de 86 millions d'euros d'éco-contributions générés par la mise sur le marché de 134 millions de tonnes de produits et matériaux.
- Le béton et le granulat représentent plus de 88 % des volumes déclarés en 2024.
- Tous produits confondus, le barème moyen est de 0,64 €/tonne.

€ **+86**

millions d'euros
d'éco-contributions perçues



134

millions de tonnes
de produits et matériaux
sur le marché

Sur les soutiens aux opérateurs de déchets affiliés à Ecominéro

Le barème proposé par Ecominéro vise à rémunérer au plus juste les opérations de traitement des déchets. Il tient compte de la dimension locale de la filière.

- En 2024, Ecominéro a financé les opérateurs de déchets de son réseau à hauteur de 74,7 millions d'euros.
- Cela représente plus de 9 millions de tonnes de déchets valorisés et recyclés.
- Tous déchets et natures de traitement confondus, le montant du soutien moyen est de 8,18 €/tonne.

€ **74,7**

millions d'euros
financés par Ecominéro

+9

millions de tonnes
de déchets valorisés et recyclés



A large pile of gravel and sand under a cloudy sky. The gravel is in the foreground, and the sand is in the background. The sky is blue with white and grey clouds. There are some green trees in the distance.

#AGIR

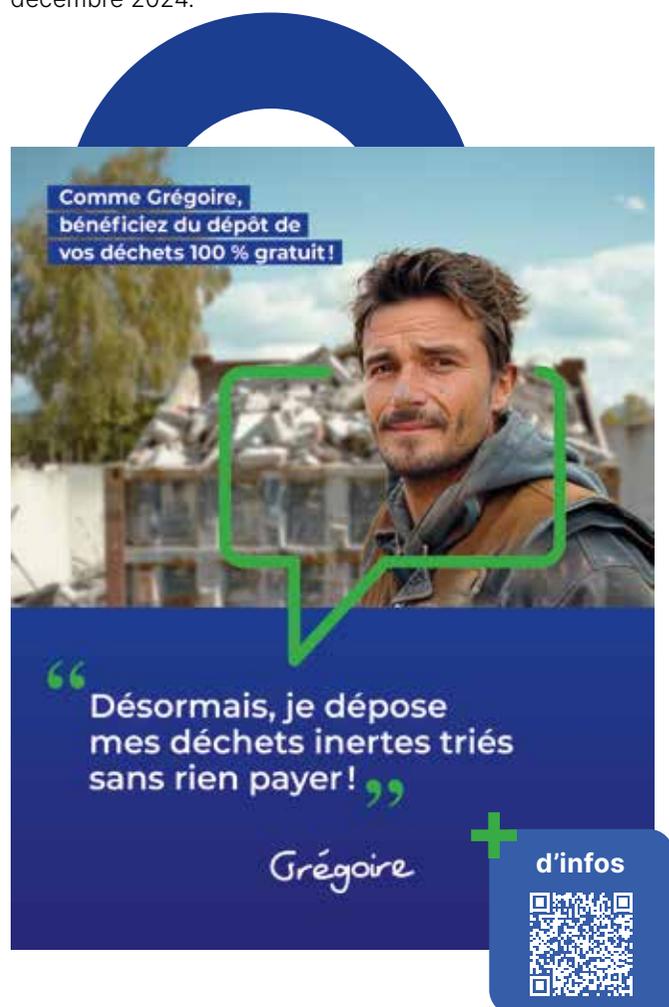


) L'année 2024 : la REP Bâtiment ça fonctionne!

Cette deuxième année de déploiement opérationnel est marquée par une montée en puissance de la REP PMCB : Ecominéro a dépassé ses objectifs, avec plus de 12,4 millions de tonnes de déchets inertes qui ont été collectés et recyclés depuis le lancement de la REP PMCB le 1^{er} mai 2023.

C'est notamment grâce à un réseau performant et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière que les objectifs ont pu être dépassés : Ecominéro compte plus de **3055 adhérents** pour les PMCB de catégorie 1 et plus de **4000 points de reprise** dans son réseau en décembre 2024.

Sur l'année 2024, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière pour assurer une gestion efficace des déchets de construction a permis de **collecter 9,8 millions de tonnes de déchets inertes** provenant de plus de 25 000 chantiers. Ces tonnes ont fait l'objet d'un recyclage pour plus de 92 % (pour un objectif initial de 35 %). Les autres fractions minérales ont été orientées vers une valorisation matière.



Comme Grégoire, bénéficiez du dépôt de vos déchets 100 % gratuit!

“ Désormais, je dépose mes déchets inertes triés sans rien payer! ”

Grégoire

d'infos



Zoom sur... La campagne gratuite

En 2024, Ecominéro soutenait financièrement les opérateurs à hauteur de 80 % pour la reprise des déchets inertes du bâtiment sur les plateformes de recyclage. Conformément au cahier des charges de la REP PMCB, à compter du 1^{er} janvier 2025, Ecominéro assure la prise en charge du coût de traitement à 100 %.

En décembre 2024, Ecominéro a déployé une campagne de communication originale auprès des artisans, professionnels du bâtiment et particuliers pour annoncer la reprise gratuite des déchets inertes triés. « Mon Beau Parpaing, roi des chantiers, que j'aime te recycler. Pour déposer sans rien payer, bétons et briques sont bien triés. »

Une version engagée de la chanson « Mon Beau Sapin », revisitée avec des paroles percutantes pour souligner l'importance du geste de tri afin de bénéficier de la gratuité.

Objectif atteint



9,8 Mt de déchets inertes

collectés et recyclés provenant
de + 25 000 chantiers en juin 2024

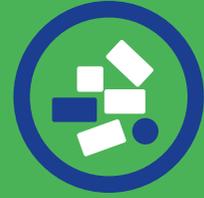


Répartition des volumes collectés
par les points de reprise en 2024

Notre succès commun

12,4 Mt de déchets

inertes collectés et recyclés
depuis le 1^{er} mai 2023



Drom-Com

- Guadeloupe
- Guyane
- Martinique
- La Réunion
- Mayotte
- Saint-Martin
- Saint-Pierre-et-Miquelon



Où déposer
mes déchets ?



d'infos



4 000

Points de reprise

affiliés au réseau Ecominéro
en décembre 2024



) La feuille de route 2025

Les objectifs ont été dépassés pour l'année 2024, ce qui souligne l'efficacité de la REP Bâtiment. L'année 2025 s'oriente vers l'accélération du développement de l'économie circulaire, avec la consolidation du maillage territorial et de l'accompagnement des acteurs de la filière.

Ecominéro poursuit ses efforts pour atteindre les objectifs fixés par le cahier des charges de la REP PMCB. Pour y répondre, l'ambition est de recycler **10,7 millions de tonnes de déchets inertes** sur l'année 2025. Un objectif qui pourra être atteint avec la poursuite de la densification du réseau

de points de reprise et la réduction des zones blanches. Ecominéro ambitionne, en fin d'année, de proposer une solution de reprise de proximité à **au moins 95 % de la population française**.

Agir sur les zones blanches

Afin d'atteindre cet objectif, des rendez-vous ont été organisés avec des adhérents du syndicat SEDDRé (Syndicat des entreprises de déconstruction, dépollution et recyclage) représentatifs du secteur de la déconstruction pour fixer la distance ou la durée de transport maximale entre les chantiers et le site pour se défaire des déchets inertes du bâtiment.

Une règle est établie et admise par tous : la durée maximale de transport entre le chantier et le point de collecte est de **15 minutes pour les artisans** et de **45 minutes pour les grands chantiers**.

Ecominéro, après une étude réalisée par le GIE des CERC (Cellules économiques régionales de la construction), a évalué le potentiel de réduction des zones blanches. L'ambition d'Ecominéro est d'offrir, à horizon fin 2025, une solution de proximité pour se défaire de ses déchets inertes triés à au moins 95 % de la population.

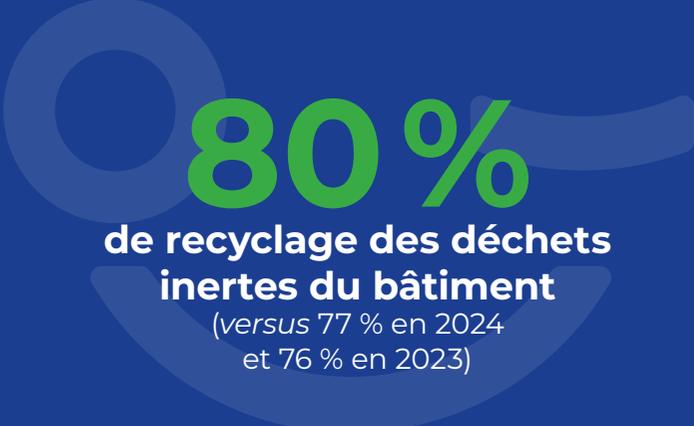


En parallèle, Ecominéro poursuit son engagement pour accélérer l'économie circulaire au sein du secteur du bâtiment en relançant ses **4 appels à projets Réemploi** et en proposant cette année un barème de soutien aux activités

de réemploi. L'éco-organisme souhaiterait ainsi **soutenir une centaine de chantiers expérimentaux et acteurs du réemploi** (versus 79 en 2024).



Objectifs 2025



80%
de recyclage des déchets
inertes du bâtiment
*(versus 77 % en 2024
et 76 % en 2023)*



100
chantiers expérimentaux
et acteurs du réemploi
financés



10,7
millions
de tonnes de déchets inertes
collectés et recyclés

95%
de la population couverte
par un point de reprise





Des services sur mesure pour les artisans et les entreprises du bâtiment

Ecominéro continue de déployer son offre de services pour les artisans et les entreprises du bâtiment. En juillet 2024, une offre « Entrepôt » est lancée en collaboration avec Ecomaison, éco-organisme agréé pour les PMCB de catégorie 2, afin de proposer une solution de gestion efficace et globale des déchets.

Ecominéro propose une **offre de soutien financier** accessible quelle que soit la production de déchets. Il s'agit d'un soutien financier de 7 €/t pour la collecte et le transport des déchets inertes vers un site de traitement affilié au réseau Ecominéro.

Cette offre est **ouverte à toutes les entreprises du secteur du bâtiment de métropole et des DROM-COM** à condition de trier les déchets selon les standards de tri.

Les audits pour assurer transparence et équité entre les acteurs

2024 est une année marquée par le lancement des audits Ecominéro, basés sur un principe de transparence et d'équité entre l'ensemble des acteurs : les metteurs sur le marché, mais aussi les opérateurs de déchets. L'éco-organisme a assuré un accompagnement spécifique pour chaque audité.

Le calendrier des audits

Cette première année complète (sur 12 mois) a permis à Ecominéro de mener ses premiers audits auprès des producteurs de PMCB et des opérateurs de déchets en

travaillant une méthodologie précise et éprouvée par des cabinets d'audit accrédités par le Cofrac. En 2024, ce sont les mises sur le marché de l'année 2023 qui ont été auditées.



Audits des producteurs de déchets

La réalisation des audits des metteurs sur le marché de produits et matériaux de construction est une obligation réglementaire du cahier des charges de la REP PMCB. À ce titre, Ecominéro doit auditer au moins 20 % des mises sur le marché chaque année.

L'objectif est de parvenir à une compréhension et une application stricte de la réglementation. Cela permet d'assurer une mise en œuvre conforme, homogène et équitable de cette dernière dans les entreprises adhérentes à l'éco-organisme.

Chiffres clés en 2024

44 entreprises auditées

21 % des mises sur le marché de 2023 sont auditées.

Ensemble, collaborons pour faire de la REP PMCB une réussite

Perspectives 2025

L'objectif pour l'année 2025 est d'auditer au moins 150 entreprises; un objectif à maintenir chaque année jusqu'à la fin de l'agrément en 2027.

> 150
audits producteurs

Deux questions à...

Hélène Klima, Secrétaire générale, Briqueterie du Nord



1. Comment s'est déroulé l'audit Ecominéro ?

Notre avons été audités de novembre 2024 jusqu'en février 2025. Durant cette période, notre société faisait déjà l'objet d'un autre audit financier et l'équipe était déjà très sollicitée. La patience et l'écoute du cabinet d'audit mandaté par Ecominéro nous ont permis d'aborder l'audit sereinement.

2. Comment Ecominéro vous a-t-il accompagné lors de cette phase d'audit ?

En raison de la concomitance de ces deux audits et donc d'un manque de disponibilité de nos équipes, nous avons demandé un délai supplémentaire à Ecominéro pour pouvoir répondre. Compréhensive, l'équipe de l'éco-organisme nous a accordé ce délai. Par ailleurs, l'audit a été l'occasion d'un rendez-vous avec Ecominéro pour faire le point sur notre adhésion.



Audits des opérateurs de déchets

Les audits des opérateurs de déchets affiliés au réseau Ecominéro s'inscrivent dans une démarche volontariste dont l'objectif est d'assurer le respect des engagements contractuels ainsi que la qualité de la méthodologie des déclarations.

En 2024, Ecominéro a conforté sa politique de contrôles. Les premiers audits réalisés ont permis d'affiner les outils et la méthodologie appliquée pour les prochaines années. Ce sont trois bureaux d'études, spécialisés notamment dans le contrôle des points de reprise des déchets inertes et dans l'accompagnement des éco-organismes, qu'Ecominéro a retenus.

Chiffres clés en 2024

40 premières entreprises auditées

représentant **1,4 million** de tonnes de déchets inertes, soit **12 %** des déchets recyclés sur la période de mai 2023 à décembre 2024.

23 auditeurs formés et homologués

Thèmes principaux analysés :

- Contrôle de la conformité du processus de réception des déchets
- Contrôle de la régularité des déclarations mensuelles

Ecominéro a développé un programme d'accompagnement pour les opérateurs qui ont reçu un avis de non-conformité : **100 %** des sites ont régularisé leur situation.

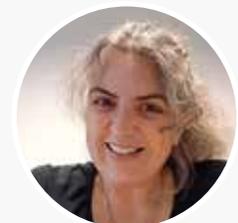
Perspectives 2025

Ecominéro a pour objectif d'auditer au moins 150 opérateurs de déchets en 2025, en maintenant un niveau élevé et élargi des contrôles des déclarations mensuelles.

> 150
audits opérateurs

Deux questions à...

Sandrine Murzilli, Chef de projet conseil et innovation pour la transition écologique, Elcimaï



1. Quelle est la spécificité d'un audit PMCB ?

Plusieurs paramètres rendent cette mission spécifique : la jeunesse de la filière, les importants volumes traités, les natures des matériaux concernés, les process mis en œuvre, le recyclage rapide avec des apporteurs qui sont aussi des utilisateurs du produit final...

2. Quel est l'élément marquant des premiers audits réalisés ?

La filière de traitement des inertes est bien implantée et plutôt performante. La mise en œuvre de la REP a permis de faire progresser la chaîne d'acteurs en matière de traçabilité. Cela a conduit certains sites à revoir leur procédure d'accueil et à se moderniser. Ce qui nous a surtout marqué, c'est la transparence dont ont fait preuve les audités pour nous faire part des difficultés rencontrées, et leur volonté de progresser.

) Nouveau contrat opérateurs : plus simple, plus juste, plus vertueux

Un an après la mise en place du barème de rémunération des opérateurs, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2023, Ecominéro a réalisé un bilan afin d'évaluer les limites et les bonnes pratiques à retenir en vue d'atteindre l'objectif commun de la filière : 90 % de recyclage et de valorisation des matières collectées.

Ce diagnostic a permis de **réorienter les barèmes autour des enjeux de la REP PMCB** en proposant un nouveau contrat élaboré sur un modèle plus simple, plus juste et plus vertueux adapté aux territoires et à la nature de l'activité de chaque point de reprise affilié au réseau Ecominéro.

C'est dans cette logique que le nouveau contrat et le barème proposés pour 2025 ont été pensés et adaptés aux contextes territoriaux et aux activités spécifiques de chaque point de reprise :

- **Un cadre clair et spécifique** avec un contrat commun pour tous les opérateurs de déchets.
- **Des modalités ajustées à la nature de l'activité** avec des conditions de contractualisation et de rémunération qui varient désormais selon cinq catégories de points de reprise :
 1. Plateformes de recyclage fixes
 2. Traitement sur chantier
 3. Valorisation matière en carrière
 4. Collecte en déchèterie professionnelle
 5. Massification sur installation de transit

Un accompagnement pas à pas !

La mise en œuvre de ce nouveau contrat s'est accompagnée d'outils spécifiques pour les opérateurs :

- Un **support d'information et pédagogique** sur la démarche communiqué dès octobre
- Un accompagnement pas à pas par les responsables régionaux, avec notamment en novembre des **webinaires** animés par région pour décrypter les nouveaux barèmes et les modalités contractuelles pour l'année 2025
- Un **courrier de rappel** en décembre
- Une **prolongation de la période de contractualisation** jusqu'au 31 janvier 2025



Atteignons collectivement plus de 90 % de recyclage des matières collectées



Résultat

1300

opérateurs signataires du nouveau contrat
en février 2025



UN CONTRAT
plus simple, juste
et vertueux

+ SIMPLE)

La réduction du **nombre de zones de référence** et un **montant de rémunération unique** quelles que soient les matières apportées

+ JUSTE)

Un **tarif ajusté** par zone d'emploi et un **montant minimum** de rémunération

+ VERTUEUX)

Distinction des tarifs selon le type de traitement : recyclage ou valorisation

Une étude robuste pour réévaluer le gisement de déchets soumis à la REP

Dans l'étude de préfiguration de l'ADEME en 2020, qui a servi de socle de connaissances pour construire la REP PMCB, le gisement de déchets du bâtiment était estimé à 40 millions de tonnes, dont 30 millions de tonnes pour les déchets issus de PMCB de catégorie 1. Cette donnée devait être révisée pour être plus réaliste.

Ecominéro avait alerté le ministère de la Transition écologique que l'assiette du gisement de référence, basé sur des études de 2014, actualisées en 2018, ne reflétait vraisemblablement pas la réalité du gisement disponible. En 2024, avec l'accord des pouvoirs publics, l'OCAB (Organisme coordonnateur agréé pour le bâtiment) qui réunit les 4 éco-organismes de la REP PMCB, a mandaté le GIE des CERC (Cellules économiques régionales de la construction) pour challenger et réévaluer le gisement de déchets soumis à la REP PMCB.

La méthodologie de l'étude

La méthodologie des CERC permet d'exploiter la connaissance actuelle tout en garantissant la continuité méthodologique avec les EDD (Enquêtes « Déblais et Déchets »)* passées et à venir.

L'objectif global de l'étude a été de **décomposer le gisement national des déchets de construction par nature et sur le périmètre de la REP PMCB**. Les contrôles de cohérence ont servi à confirmer ou, le cas échéant, à ajuster le gisement calculé. Lorsque ces contrôles n'ont pas été possibles, le gisement retenu dans le cadre de la REP PMCB a été conservé.

Les résultats de l'étude

Si l'on considère l'ensemble des déchets potentiellement soumis à la REP PMCB, le gisement s'établit à 29 millions de tonnes. Un travail de caractérisation des mélanges de déchets inertes et non inertes non dangereux a été réalisé. Ainsi, le gisement soumis à la REP PMCB, après déduction des fractions des mélanges hors filière REP PMCB, serait de l'ordre de **17,5 millions de tonnes de déchets inertes** et de 6,2 millions de tonnes de déchets non inertes non dangereux; soit un global de déchets soumis à la REP PMCB d'environ 24 millions de tonnes pour l'année de référence 2018.

À retenir

En octobre 2024, la demande de révision du gisement de déchets de produits et matériaux de construction du bâtiment soumis à la REP a été validé par le ministère. Le gisement de référence, admis par tous, pour les déchets inertes est de 17,5 millions de tonnes pour l'année de référence 2018, **actualisé à 15,7 millions de tonnes pour l'année 2024.**

* Enquête « Déblais et Déchets » réalisée par le SDES (Service des données et études statistiques) du CGDD (Commissariat général au développement durable).

Deux questions à...

Laurence Herbeaux, Directrice, GIE Réseau des CERC



1. Quel est l'enseignement principal de cette étude ?

L'étude actualise le gisement de déchets soumis à la REP PMCB, désormais estimé à 24 millions de tonnes. Elle met en évidence l'importance d'une caractérisation fine des mélanges pour exclure les flux hors périmètre et fiabiliser l'estimation des déchets réellement concernés.

2. En quelques mots, pourriez-vous nous décrire la méthodologie de cette étude ?

L'analyse repose sur une harmonisation de nombreuses sources, la prise en compte de données récentes (2016-2022) et un double scénario de calcul avant/après caractérisation des mélanges. Chaque type de déchet est analysé en détail, avec des ajustements spécifiques au périmètre REP PMCB.



Quels sont les déchets pris en compte dans la REP PMCB ?

Les déchets générés lors d'un chantier, en dehors des terres et matériaux naturels d'excavation, de « bâtiment ou utilisés pour les aménagements liés à son usage situés sur son terrain d'assiette » rentrent dans le cadre de la REP PMCB.

À noter, les matériaux réemployés, réutilisés ou recyclés *in situ* (c'est-à-dire sur le chantier) ne sont pas pris en compte dans la mesure où ils ne prennent pas le statut de déchet.

FOCUS

L'action d'Ecominéro sur les territoires des **DROM-COM**

L'éco-organisme poursuit son action au sein des territoires des DROM-COM avec un déploiement progressif de la REP PMCB. Au cours de l'année 2024, ce sont 6 voyages d'études qui ont été organisés sur le terrain par les équipes d'Ecominéro.

Des visites qui permettent de rencontrer les acteurs locaux et d'identifier les freins et les leviers de mise en œuvre de la REP Bâtiment. L'objectif est de mettre en œuvre des plans d'action adaptés aux spécificités de chaque territoire. Concrètement, il s'agit de tenir compte des particularités géographiques de chacun, telles que l'insularité ou la double insularité pour les archipels.

Depuis le lancement de la filière REP PMCB en mai 2023, Ecominéro a financé le traitement de **70 000 tonnes de déchets inertes** dans les territoires d'outre-mer. À date, **37 points de reprise** sont aujourd'hui affiliés à l'éco-organisme.





Chiffres clés en 2024



Focus sur quelques actions réalisées en 2024



Pour remédier au déficit de capacités de traitement des déchets inertes sur place, **Ecominéro a lancé un appel d'offres pour une nouvelle plateforme de recyclage complémentaire sur Grande-Terre**, en vue de traiter les flux de démolition au plus proche des territoires à fort potentiel de rénovation urbaine. Une initiative similaire a également été engagée sur l'île de Marie-Galante.



Un plan départemental de gestion des déchets de la collectivité territoriale de **Saint-Martin** permettra l'implantation d'une plateforme de recyclage des déchets inertes et d'une matériauthèque à l'horizon 2030. En parallèle, **une solution, partielle et transitoire, a été mise en place par Ecominéro pour assurer la collecte et le traitement des déchets inertes des artisans du bâtiment.**



Pour pallier le phénomène de surcoûts liés à l'insularité pour les collectivités territoriales, **Ecominéro retravaille son organisation en vue de proposer une gestion opérationnelle des bennes de déchets inertes en déchèteries publiques en 2025.**



Ecominéro et son partenaire local ETPC ont proposé une **expérimentation à destination des artisans** qui souhaitent se débarrasser de leurs déchets inertes, en soutenant la prise en charge du transport de leurs matériaux minéraux en fin de vie. **Une étude de faisabilité en vue de créer une matériauthèque sur le territoire** a également été soutenue financièrement par l'éco-organisme.



#UNIR



» Ecominéro sur le terrain

Ecominéro s'est rendu sur le terrain, au plus près des acteurs de la filière, au travers de plusieurs rendez-vous : conférence de presse, salons professionnels et de filière, afterwork, visites de sites... Des rencontres permettant d'ouvrir les discussions et de donner de nouvelles perspectives à l'économie circulaire.



- 1 conférence de presse
- 11 salons
- 6 prises de parole
- 1 afterwork Ecominéro pour le 1^{er} anniversaire de la REP PMCB



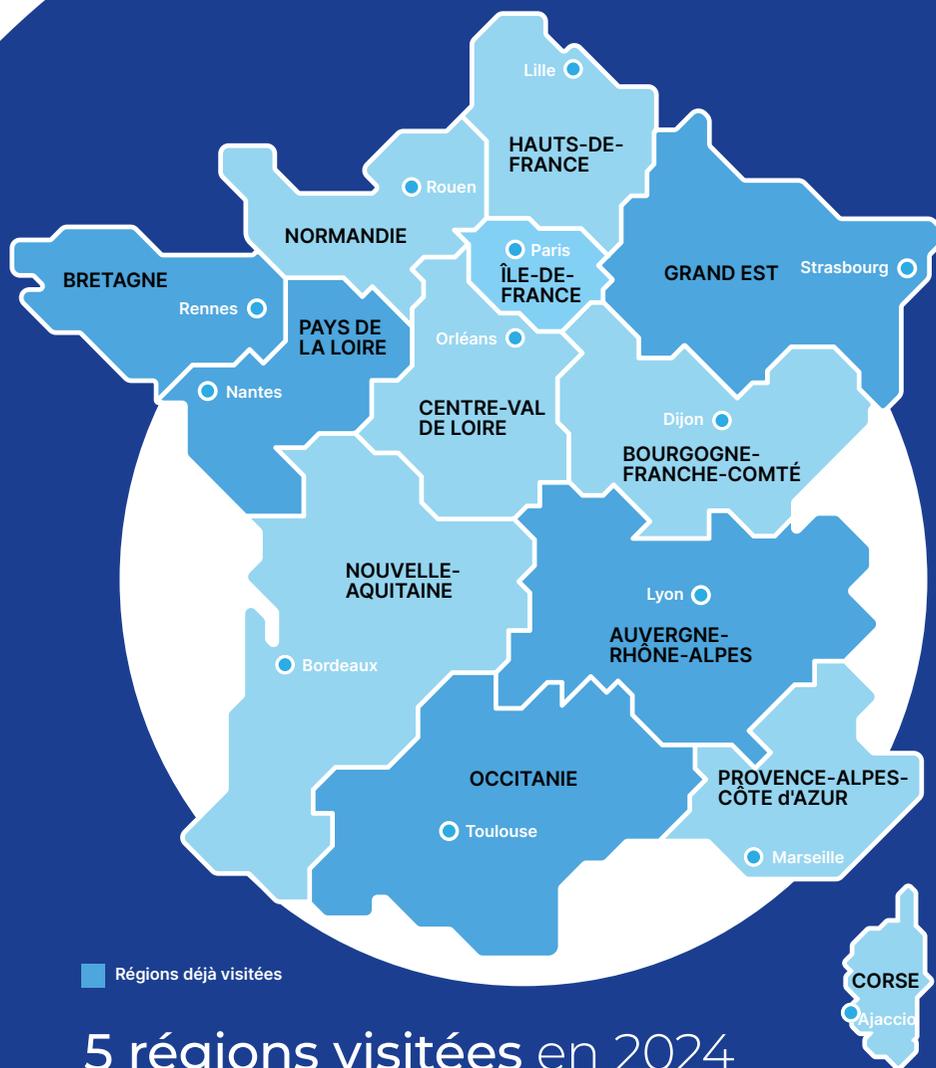
Le « Tour de France » d'Ecominéro

Les équipes d'Ecominéro vont à la rencontre des acteurs de la construction lors d'un « Tour de France » : des rendez-vous qui permettent de porter les enjeux de la filière minérale et de l'économie circulaire au cœur des territoires.

Pour cette première année ce sont **5 événements**, organisés dans des régions différentes, qui ont permis de faire un point sur les **avancés de la REP Bâtiment** au fur et à mesure de son déploiement. Ces temps d'échanges mettent aussi en lumière **les sujets du réemploi et de l'éco-conception** pour porter les sujets de l'économie circulaire à l'échelle locale.

Ces journées sont **organisées en collaboration avec le conseil régional, les éco-organismes partenaires d'Ecominéro, Ecomaison et Valdelia**, agréés tous les deux pour les PMCB de catégorie 2. Elles sont structurées en deux temps : une réunion d'information suivie d'une visite de terrain (matériauthèque ou site d'opérateur de déchets).





Deux questions à...

Maud Caruhel, Vice-Présidente ESS et économie circulaire, région Nouvelle-Aquitaine



1. En quoi ce rendez-vous en région contribue-t-il au succès de la REP Bâtiment ?

En Nouvelle-Aquitaine, il y a de fortes attentes sur la filière PMCB pour répondre aux enjeux des déchets du bâtiment. En réunissant collectivités, fédérations, entreprises et artisans, ces échanges permettent d'identifier les points forts et les difficultés de mise en œuvre de la filière pour garantir un déploiement et un fonctionnement efficaces.

2. En quoi l'accompagnement d'Ecominéro dans les territoires est-il essentiel ?

L'accompagnement d'Ecominéro est essentiel. Dans notre région, 53 % des déchets produits proviennent du secteur BTP, dont 7 % concernent le bâtiment. Ecominéro doit jouer un rôle clé, en amont, sur l'écoconception des produits avec les metteurs sur le marché, et localement avec l'ensemble des acteurs, en facilitant la collecte des déchets et en favorisant le réemploi et le recyclage.

Une société à mission native

Ecominéro a, dès sa création en 2022, adopté le statut de société à mission. Après ses premiers mois de vie et la mise en place concrète de la REP, l'ambition d'aller plus loin s'est imposée.

L'ambition d'une filière engagée pour bâtir durablement

Au-delà de nos engagements de respecter le cahier des charges pour lequel Ecominéro a été agréé par l'État, le choix d'adopter le statut de société à mission dès la création de l'entreprise engage formellement l'éco-organisme à déployer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la mission et qui découlent de sa raison d'être.

« Avec l'ensemble de l'écosystème de la construction... »

Ecominéro souhaite **UNIR** les acteurs de la filière construction dans une attitude proactive et volontariste afin d'accompagner le développement de l'économie circulaire.

... Au cœur des territoires...

Ecominéro impulse une dynamique collective pour **AGIR** avec et pour les acteurs des territoires, et ainsi répondre aux objectifs ambitieux de la filière. C'est grâce à un réseau industriel et un maillage territorial uniques en France qu'Ecominéro offre les solutions d'économie circulaire les plus matures au service des entreprises et artisans du bâtiment.

... Révéler le potentiel de nos matériaux et œuvrer pour un cadre de vie plus durable »

Ecominéro est un acteur clé de l'économie circulaire du secteur du bâtiment qui ambitionne de réduire les déchets du bâtiment, favoriser la réutilisation des matériaux minéraux et inciter l'utilisation de produits de construction éco-conçus. L'acte de **BÂTIR** doit s'adapter aux nécessaires transitions et Ecominéro accompagne les acteurs de la filière dans cette voie.

Le rapport de mission

Le rapport de mission de l'année 2024 est disponible en ligne. Il dresse **un point d'étape sur les actions mises en œuvre** pour répondre aux objectifs de la société à mission. L'enjeu est de **démontrer les preuves de l'engagement d'Ecominéro**, et ainsi passer d'une déclaration d'intention à des actions opérationnelles concrètes.

Au printemps 2025, l'OTI (Organisme tiers indépendant) auditera Ecominéro sur sa qualité d'entreprise à mission. Son avis devra être rendu courant juin 2025. Ecominéro le publiera sur son site internet www.ecominero.fr.



d'infos





Une démarche exigeante

Bien que la loi n'impose pas aux sociétés à mission de moins de 50 salariés de constituer un comité de mission, Ecominéro a fait le choix de s'entourer de personnalités externes pour **challenge ses actions et garantir l'exigence de son engagement**. Cette décision traduit la volonté d'Ecominéro d'ancrer durablement sa mission dans une démarche de progrès et de responsabilité. Grâce à ce comité, l'éco-organisme s'assure que les initiatives qu'il met en place sont à la hauteur des enjeux environnementaux et des attentes des parties prenantes de la filière construction.

La création du comité de mission

Tout au long de l'année 2024, **Ecominéro a sollicité diverses personnalités pour intégrer son comité de mission**. La composition du comité de mission a été validée par le conseil d'administration d'Ecominéro du 21 janvier 2025. Une première réunion s'est tenue le 11 février 2025. Des rendez-vous intermédiaires en distanciel ont été organisés pour notamment travailler sur le rapport de mission. Une deuxième réunion a été programmée le 26 juin et une troisième le 4 novembre.

Les membres

Le comité de mission d'Ecominéro rassemble des personnalités de divers horizons. C'est grâce à leurs expertises et leur complémentarité que les membres du comité peuvent challenger la qualité de société de mission d'Ecominéro.



Sébastien Bourdin

Professeur de géographie économique et titulaire de la Chaire d'Excellence européenne en économie circulaire et territoires à l'EM Normandie Business School.

Professeur de géographie économique et titulaire de la Chaire d'Excellence européenne en économie circulaire et territoires à l'EM Normandie Business School, mes travaux de recherche portent sur la transition écologique, l'économie circulaire et l'aménagement territorial. J'accompagne collectivités et entreprises dans l'optimisation de leurs stratégies environnementales.



Baptiste Demure

Consultant développement durable et Président du comité de mission Ecominéro

De formation ingénieur en génie civil, j'ai démarré mon parcours en 2009 dans la conception de projets hospitaliers chez VINCI Construction. Je me suis ensuite tourné vers le monde de la promotion immobilière en 2014 chez ADIM Lyon, puis au sein du groupe QUARTUS comme chef de projet multiproduit. C'est avec une casquette de responsable du développement durable que je termine actuellement ma dernière expérience chez REDMAN.



Diana Gonzalez

Dirigeante de Constructech Club

Depuis plus de 20 ans, j'accompagne les entreprises dans l'adoption des nouvelles technologies. Après 11 ans dans la fintech chez Euronext, j'ai travaillé avec des startups avant de fonder Constructech Club en 2020 pour lever les freins à la transformation du BTP. Dans cette continuité, je développe un outil aidant les entreprises du secteur à innover et à renforcer leur compétitivité.



Xavier Janin

Président du Groupe Alkern

Ingénieur de formation, je travaille dans les matériaux de construction depuis plus de 20 ans et suis à la présidence d'Alkern depuis 2020. Sensibles aux défis environnementaux, avec nos équipes, nous avons repositionné Alkern autour de la décarbonation de la construction des bâtiments, de l'adaptation de nos lieux de vie au changement climatique, le tout dans un environnement agréable à vivre. Depuis 2023, j'ai également rejoint le conseil d'administration d'Ecominéro.



Romain Malafosse

Directeur du patrimoine du Groupe CDC Habitat

Je suis directeur du patrimoine du Groupe CDC Habitat depuis 2023, où j'anime les filières patrimoine et maîtrise d'ouvrage en charge de la valorisation, l'entretien et l'amélioration d'un parc de plus de 500 000 logements, contribuant à la mission d'opérateur d'intérêt général pour offrir des logements de qualité adaptés aux besoins et aux ressources de chacun. Auparavant, j'ai occupé la fonction de directeur des investissements, participant au développement du parc immobilier du Groupe.



Jean-Pierre Paseri

Président de Routes de France

Diplômé de l'École spéciale des travaux publics, j'ai rejoint le Groupe Eurovia en 1987 en qualité d'ingénieur travaux puis de chef d'agence en Île-de-France. En 2004, je suis nommé directeur régional puis président d'Eurovia Île-de-France. En 2015, je deviens directeur général France d'Eurovia avant d'être nommé directeur général Europe en 2020, jusqu'à fin 2022. En juillet 2023, je suis élu président du syndicat Routes de France.



Sarah Rachi

Directrice RSE de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)

Diplômée de Sciences Po Toulouse et d'un master 2 en droit de l'environnement, je suis depuis 2022 directrice RSE (Responsabilité sociale des entreprises) de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM). Je suis également secrétaire générale de l'association UNICEM entreprises engagées (UEE) qui pilote le label sectoriel RSE et vise à accompagner ses adhérents dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales et sociales.



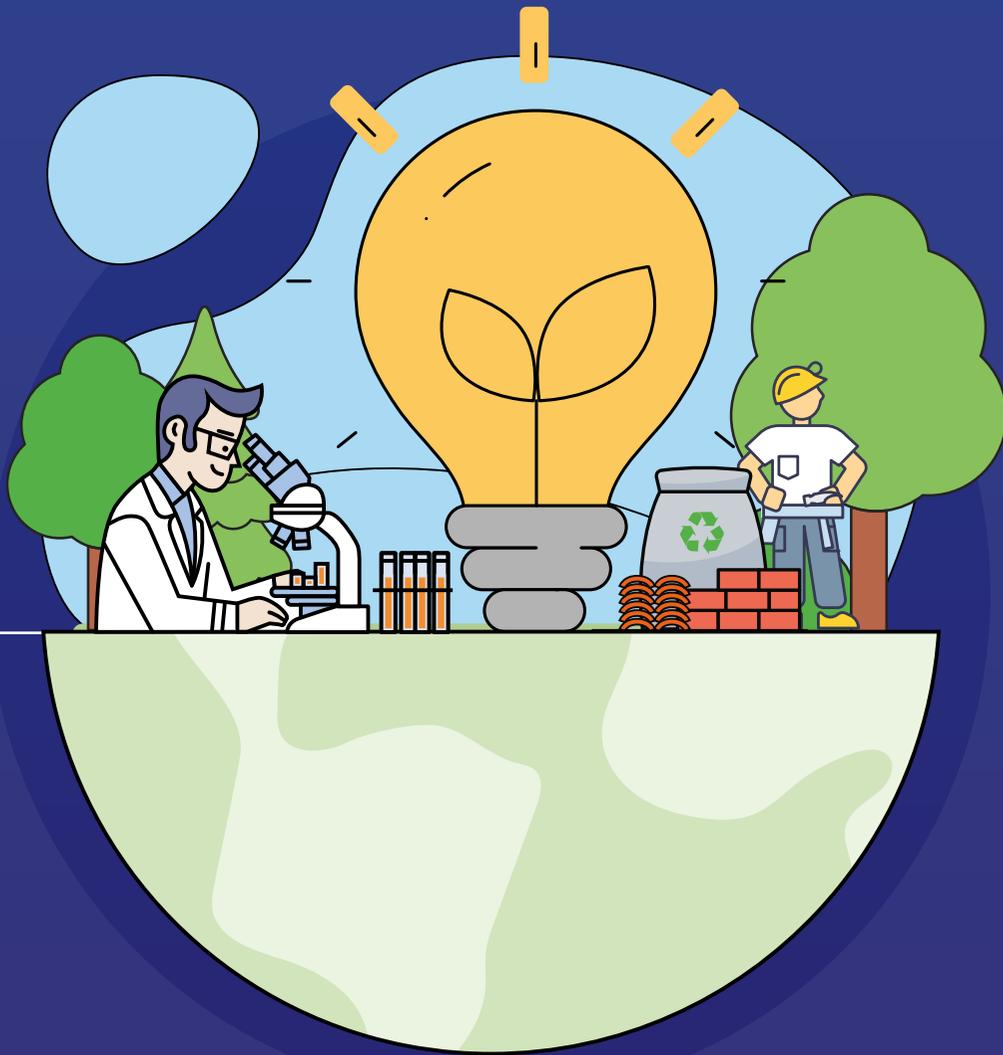
Sophie Wolff

Directrice relations entreprises Ecominéro

Diplômée ingénieure en agriculture, j'ai débuté ma carrière dans la grande consommation, avant de me consacrer à la RSE et l'économie circulaire. J'ai évolué pendant 12 ans au sein de CITEO, pour animer un écosystème d'entreprises clientes, de partenaires et d'organisations professionnelles. Aujourd'hui, je définis et mets en œuvre la stratégie et la politique de relation client d'Ecominéro, l'éco-organisme leader du recyclage et de la valorisation des déchets inertes de la filière du bâtiment.

A close-up photograph of a construction worker's hands, wearing white work gloves, applying grey mortar to a red brick. The worker is using a trowel to spread the mortar. The background is blurred, showing other workers and a yellow string line. The text "#BÂTIR" is overlaid in large white letters across the center of the image.

#BÂTIR



) Encourager des pratiques plus vertueuses avec les éco-modulations

En mai 2024, Ecominéro a lancé ses éco-modulations afin d'encourager les bonnes pratiques des producteurs dans la conception de leurs produits et matériaux de construction.

Les éco-modulations sont appliquées sur 5 familles de produits



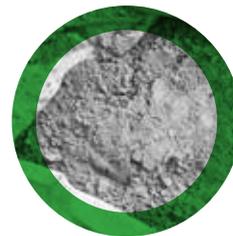
Produits préfabriqués en béton



Bétons prêts à l'emploi



Granulats



Ciment



Produits en terre cuite

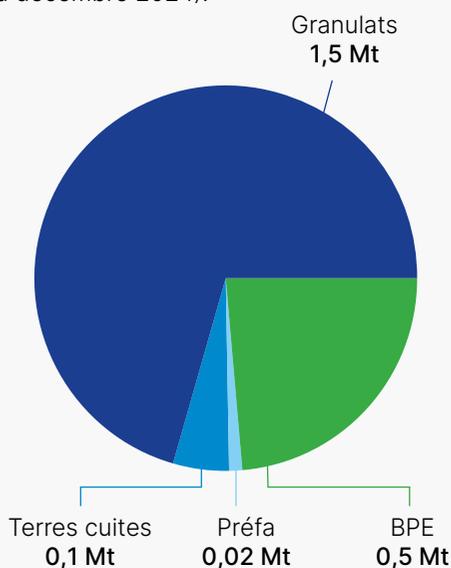
Les éco-modulations sont appliquées directement sur le tarif des éco-contributions et peuvent **prendre la forme d'un bonus ou d'un malus**. L'objectif est de guider le consommateur via un signal-prix.

Pour cette première année de mise en œuvre, **Ecominéro a fait le choix d'opter pour un système de bonus** avec des modalités d'application simples basées sur le critère d'incorporation de la matière recyclée. C'est-à-dire que plus le produit fini intègre des matériaux recyclés, plus le bonus est important ; cela se traduit par une réduction du tarif de l'éco-contribution.

Chiffres clés en 2024

2,1 millions de tonnes de produits et matériaux ont bénéficié des éco-modulations, majoritairement des granulats.

Soit 2,5 % des produits mis sur le marché (de mai à décembre 2024).



Produits soumis à éco-modulation (en Mt) en 2024

Perspectives 2025

Les éco-modulations sont **un principe évolutif** tenant compte de différents critères de performance environnementale des produits. Après une première année de mise en œuvre, de nouveaux seuils ont été atteints par les producteurs dans leurs pratiques de conception des produits et matériaux de construction.

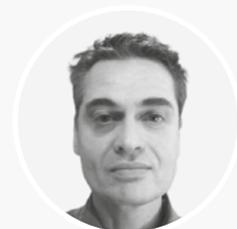
Pour tendre vers des pratiques toujours plus vertueuses et encourager l'excellence de la filière, Ecominéro va **introduire de nouveaux critères** pour calculer son bonus en 2025. Aussi, l'éco-organisme ambitionne qu'au moins 4 % des tonnes déclarées intègrent des matériaux recyclés à la fin de l'année 2025.

4 %
des tonnes déclarées

intègrent des matériaux recyclés fin 2025

Deux questions à...

Thierry Volland, Responsable affaires publiques & réglementaires, FFTB



1. Comment fonctionne une éco-modulation ?

Les éco-modulations viennent ajuster les éco-contributions par des bonus (et potentiellement des malus) en prenant en compte la performance environnementale des produits. Ecominéro a décidé de retenir le critère d'incorporation de matières recyclées et a consulté la FFTB pour définir plus finement ce critère et les seuils de déclenchement pour les tuiles et briques en terre cuite.

2. Quels sont les bénéfices attendus de la mise en place d'une éco-modulation ?

L'éco-modulation permet d'introduire une incitation économique encourageant les producteurs à concevoir des produits plus vertueux. Pour la filière des tuiles et briques, l'enjeu est de préserver la gestion de la ressource naturelle et d'encourager l'incorporation des matières recyclées. Par exemple, l'utilisation d'agents porogènes, souvent des résidus d'autres industries, allège les briques et améliore leur performance isolante, et fait baisser la consommation d'énergie des logements.



Accompagner les fabricants dans l'éco-conception des produits

Ecominéro porte les sujets d'éco-conception afin d'impulser des pratiques plus vertueuses. Conformément au Code de l'environnement qui impose aux producteurs l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'éco-conception qui doit être révisé au minimum tous les 5 ans, l'éco-organisme a travaillé sur des outils pour accompagner les professionnels dans cette obligation.

L'éco-conception a pour objectif de réduire l'impact environnemental des produits dès leur conception :

- Limiter la consommation de ressources non renouvelables
- Améliorer la recyclabilité des produits
- Favoriser l'utilisation de matériaux recyclés

Afin de mobiliser les acteurs de la filière sur l'enjeu de l'éco-conception, Ecominéro a constitué **un comité de pilotage qui réunit les syndicats et les fédérations des producteurs de produits et matériaux minéraux** (FFTB*, FIB*, RdF*, SNBPE*, SNROC*, UNPG*). Ce comité avait deux objectifs pour 2024 :

• Réaliser un état des lieux des pratiques en matière d'éco-conception

Le comité a souhaité réaliser un état des lieux des pratiques actuelles des entreprises adhérentes à Ecominéro en matière d'éco-conception afin d'identifier les besoins d'accompagnement. Cette étude a été menée avec l'appui du bureau d'étude AGYRE ainsi que les centres techniques CERIB* et CTMNC*.



• Coconstruire des plans communs d'éco-conception

Cet état des lieux réalisé au 1^{er} semestre 2024 a permis aux groupes de travail d'élaborer des documents d'accompagnement à destination des producteurs et fabricants de produits et matériaux de construction (disponibles depuis mars 2025) :

- Une synthèse des pratiques d'éco-conception des producteurs observées par Ecominéro
- Un guide d'accompagnement à la rédaction de plans de prévention des déchets et d'éco-conception des produits

Le saviez-vous ?

Pour limiter l'impact environnemental des PMCB, les producteurs doivent élaborer un plan de prévention des déchets et d'éco-conception de leurs produits et matériaux. **Retrouvez toutes les informations sur l'éco-conception en un clic sur www.econimero.fr.**

d'infos



* CERIB : Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton - CTMNC : Centre technique de matériaux naturels de construction - FFTB : Fédération française des tuiles et briques - FIB : Fédération de l'industrie du béton - RdF : Routes de France - SNBPE : Syndicat national du béton prêt à l'emploi - SNROC : Syndicat national des industries de roches ornementales et de construction - UNPG : Union nationale des producteurs de granulats.

Réalisations en 2024



Perspectives 2025

À la suite de cette année d'étude, l'éco-organisme publie une **synthèse et un guide d'accompagnement à l'éco-conception** dès le 1^{er} semestre 2025. En complément, Ecominéro propose de coconstruire avec les syndicats et fédérations des plans communs d'éco-conception. Ces **plans de prévention et d'éco-conception par famille de produits** seront mis à disposition des entreprises à la fin du 1^{er} semestre 2025. Avec la mise à disposition de ces outils et grâce à la mobilisation des entreprises, Ecominéro ambitionne que 90 % des producteurs aient produit un plan d'éco-conception à la fin de l'année 2025.



90 % des producteurs

produisent un plan d'éco-conception fin 2025

Deux questions à...

Philippe Francisco, Directeur adjoint matériaux et économie circulaire, CERIB



1. Quels sont les enjeux de l'éco-conception dans la filière minérale ?

En tant que centre de recherches et d'innovation, l'expertise du CERIB porte en particulier sur les systèmes constructifs en béton utilisés pour la réalisation de bâtiments, d'infrastructures ou d'aménagements. Aujourd'hui, face aux enjeux environnementaux tels que la décarbonation, l'économie circulaire ou la sobriété hydrique, les fabricants de produits en béton éco-conçoivent déjà leur production en actionnant différents leviers : conception des systèmes et de leur mise en œuvre, optimisation des procédés, sélection des constituants, etc. La préservation des ressources naturelles, l'intégration de matières issues du recyclage ou la recyclabilité à 100 % en fin de vie sont intégrées à la démarche.

2. Comment Ecominéro peut-il accompagner les entreprises de la filière minérale ?

Pour permettre l'engagement du plus grand nombre, Ecominéro pilote notamment l'élaboration des plans sectoriels d'éco-conception qui seront proposés aux entreprises et contribue à multiplier les points d'accès à des matières issues du recyclage répondant aux standards de performance des produits en béton.

Avec Ecominéro, osons le réemploi

Ecominéro a une action engagée en matière de réemploi : l'éco-organisme souhaite accélérer le réemploi des produits et matériaux de construction de la filière minérale. L'objectif est de contribuer au changement d'échelle de la pratique du réemploi.



En 2024, l'éco-organisme déployait ses premiers appels à projets Réemploi :

- Les **Diagnostiques ressources** afin d'identifier le potentiel de réemploi sur des opérations de déconstruction, réhabilitation ou rénovation.
- L'**Accompagnement des chantiers** pour soutenir les expérimentations de diverses natures (déconstruction, rénovation, réhabilitation, etc.), dont certains chantiers en collaboration avec Ecomaison.
- Les **Études de faisabilité pour de nouvelles activités de réemploi et de réutilisation** dont l'objectif est de soutenir et d'encourager leur implantation.

- L'**Accompagnement pluriannuel des activités de réemploi et réutilisation** via un soutien financier.

6 sessions de candidatures ont eu lieu tout au long de l'année 2024. Avec ses 4 appels à projets, **Ecominéro a apporté un soutien technique et financier à 79 lauréats**. Plus de 23 000 tonnes de matériaux ont été réemployés ou réutilisés sur l'ensemble du territoire national et en outre-mer.

Découvrir les lauréats
soutenus en 2024





Les chiffres clés 2024

4

appels à projets



79



entreprises et chantiers
soutenus techniquement
et financièrement

34
accompagnements
chantiers



20
études de
faisabilité

13
diagnostics
ressources

12
soutiens
pluriannuels



+23 000

tonnes de matériaux
réemployés ou réutilisés
sur l'ensemble du territoire national,
y compris en outre-mer

1

événement dédié à l'économie
circulaire dans le bâtiment

REinventons

Le réemploi, de quoi parle-t-on ?

Selon l'ADEME, moins de 1 % des produits et matériaux de construction étaient réemployés en 2021. Même si cette donnée est difficilement vérifiable à ce stade, le développement de la pratique passe notamment par un enjeu de pédagogie et de sensibilisation.

L'objectif du réemploi est de **donner une seconde vie au produit ou matériau de construction** : dans son cycle de vie, il ne devient à aucun moment déchet et son usage reste identique à celui pour lequel il a été conçu ; la réutilisation admet un changement d'usage du produit ou matériau. Ecominéro soutient le réemploi et la réutilisation.



Perspectives 2025

Ecominéro poursuit le déploiement de son plan d'actions en 2025 pour accélérer le développement de l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment.

- L'éco-organisme relance 4 appels à projets.
- En parallèle, Ecominéro propose un soutien financier de 5 euros par tonne de PMCB ayant fait l'objet d'un emploi, à destination des matériauthèques, des ressourceries et des ateliers de reconditionnement.

En 2025, l'objectif est d'accompagner plus de 100 chantiers et de tracer 110 000 tonnes de matériaux réemployés.

La dynamique du réemploi sera également soutenue grâce à la publication des fiches de présentation des projets dont les lauréats ont été soutenus en 2024 par Ecominéro, en vue de partager leurs retours d'expérience.

100 chantiers

et tracer 110 000 tonnes
de matériaux réemployés





REinventons, le rendez-vous dédié à l'économie circulaire dans le bâtiment

Ecominéro a organisé son premier colloque dédié au réemploi le 19 novembre 2024. Cette 1^{re} édition a permis d'explorer les pratiques de réemploi et de réutilisation d'acteurs engagés, au travers de 3 tables rondes mais aussi

de corners de démonstrations de solutions de réemploi. Cet événement a également été l'occasion de mettre en avant les lauréats soutenus par Ecominéro en 2024.

150
participants

3
tables rondes

9
speakers



Prendre date! Le 20 novembre 2025, 2^e édition de REinventons

Ecominéro organise la seconde édition de REinventons, qui sera dédiée cette année à l'éco-conception des produits et matériaux de construction dans le bâtiment.

) L'innovation pour renforcer la circularité des déchets inertes

Ecominéro, en lien direct avec les besoins et les contraintes des industriels, soutient des sujets d'innovation et des travaux de recherche afin de proposer de nouvelles perspectives pour diversifier les voies de recyclage.

La démarche Ecominéro

En 2024, **Ecominéro a créé un comité technique et scientifique**. Composé des syndicats et des fédérations de la filière minérale, il a pour objectif de coconstruire la feuille de route « innovation » d'Ecominéro. Concrètement, le comité :

- Sélectionne les projets qu'Ecominéro engage ou accompagne
- Met en place les comités de suivi pour les projets sélectionnés et soutenus par Ecominéro

À plus long terme, le comité ambitionne de porter auprès des instances de normalisation les résultats des recherches afin d'acter les conditions de nouvelles voies de valorisation de certains déchets.

Soutenir la recherche pour plus d'innovation

Ecominéro accompagne des étudiants en école d'ingénieurs dans leurs cursus de formation ou dans leurs travaux de recherche afin de les sensibiliser à la recyclabilité des matériaux. **En collaboration avec des centres techniques et de recherche, des laboratoires publics ou privés, Ecominéro a soutenu en 2024 :**

- Une recherche sur le béton cellulaire
- Une recherche sur la terre cuite
- Une recherche sur la céramique (résultant d'un travail inter-filières REP)



De l'étude à la thèse

Des travaux de recherche sur la terre cuite ont été menés en collaboration avec l'ESTP et le CEREMA. Ils visent à tester l'incorporation de terre cuite dans la fabrication du ciment, en substitution de matériaux de carrière.

Les résultats prometteurs de ces expérimentations conduisent à poursuivre par une thèse, soutenue par Ecominéro. En fonction des résultats, l'objectif serait de les soumettre au comité de normalisation pour ensuite faire évoluer la norme.



)] Ecominéro sur les ondes

Ecominéro a partagé sur les ondes ses ambitions, les enjeux et les étapes clés de la REP Bâtiment, ainsi que ses actions concrètes pour atteindre les objectifs fixés.



Décarboner le bâtiment par le recyclage et la valorisation des déchets inertes, est-ce possible ? Avec François Demeure dit Latte, Directeur général d'Ecominéro.

Le secteur du bâtiment a connu une baisse de 7,1 % de ses émissions de gaz à effet de serre au 1^{er} trimestre 2024, mais représente toujours le 3^e poste d'émission en France (source ADEME). Il est donc urgent de continuer à trouver des solutions pour décarboner le secteur.

L'Empreinte



Filière REP : Bilan et perspective. Avec Mathieu Hiblot, Directeur délégué d'Ecominéro.

Dans ce podcast sont abordés les enjeux du recyclage dans le bâtiment et du traitement des déchets inertes, un point sur la REP 18 mois après, ainsi que le rôle clé d'Ecominéro et son avenir.

Les Bâtisseurs



La gratuité sur la reprise des déchets inertes. Avec Mathieu Hiblot, Directeur délégué d'Ecominéro.

Le 1^{er} janvier 2025 marque un tournant pour la REP PMCB : la gratuité complète dans la reprise des déchets inertes. Dans ce podcast sont abordés les grandes dates jusqu'à la gratuité complète, les chiffres clés depuis la mise en place de la REP, ainsi que le rôle clé d'Ecominéro et de l'écosystème.

6H du BAT



Deux questions à...

Nicolas Charton, Producteur et Host, 6h du BAT



1. Qu'est-ce qui t'a donné envie de collaborer avec Ecominéro ?

J'ai eu l'occasion de parler de la Responsabilité élargie du producteur (REP) avec beaucoup d'acteurs de terrain, et la majorité n'avait pas une image claire des enjeux ni de la manière dont elle se mettait en place. Collaborer avec Ecominéro, qui est au cœur du sujet depuis le début, était donc le moyen idéal pour vulgariser la REP et la rendre accessible à tous.

2. En quoi ce partenariat fait sens avec tes engagements ?

Réveiller le secteur du BTP, c'est aussi prendre conscience qu'il faut le faire évoluer vers des comportements plus responsables – dans la mesure du possible, bien sûr. C'est également une manière de cesser de pointer du doigt un secteur qui fait énormément d'efforts au niveau environnemental.



Contactez-nous

Rendez-vous sur www.ecominero.fr
rubrique « Nous contacter »



Nous suivre sur les réseaux sociaux

